

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 26 février 2026

Délibération n°54

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés :

Nombre de votants : 24

Vote pour : 24

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 17 février 2026

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	BEAUDREY Bruno	CD25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MICHAUD Jean-Paul
	BILLOT Olivier	CD25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	BRAND Marie-Paule	CD25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	GUYEN Chantal
	CHOUX Monique	CD25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	DALLAVALLE Claude	CD25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	GUYEN Chantal	CD25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	ROGEOZ Florence	CD25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	HAHLEN Sandra	CD39	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PRESSE Françoise
MOLIN René	CD39	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	GUY Hervé	
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	BODIN Nicolas	CUGBM	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BARTHELET Catherine
	LIME Christophe	CUGBM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	PRESSE Françoise	CUGBM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	BOURQUIN Martial	PMA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FROEHLI Patrick
	FROEHLI Patrick	PMA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SAUMIER Claude-Françoise	PMA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GUY Hervé	ECLA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasne Dugeon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis	CC Doubs Baumois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	JOUVIN Christophe	CC Loue Lison	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	BRAND Christian	CC Sancey Belleherbe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade Communauté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ALPY Philippe
Commune	BARCELO Maud	Auxonne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'OFS DOUBS BFC

L'EPF Doubs BFC est agréé Organisme de Foncier Solidaire depuis un arrêté préfectoral n° 21-301 BAG du 4 mai 2021.

Les articles 14 et 15 du règlement intérieur précisent les rôles et modalités de réunion du Comité Consultatif en charge de « faire des propositions générales ou en lien avec les opérations menées pour l'activité d'OFS au conseil d'administration. Il peut également proposer la réalisation d'études et d'expertises ».

A ce titre, il est rappelé que le Comité Consultatif est composé de personnalités disposant d'une expertise particulière dans le domaine des activités de l'OFS.

Lors sa séance du 7 avril 2022, le Conseil d'administration de l'EPF Doubs BFC a fixé la composition du Comité Consultatif de la façon suivante :

- le Président et les Vice-Présidents de l'EPF Doubs BFC,
- sur le territoire du/des projet(s) présenté(s) au Comité Consultatif, le Maire de la commune(s) concernée(s) et le Président de l'EPCI concerné(s) ou les représentants qu'ils auront désignés,
- le cas échéant, toute personnalité dont l'expertise peut être utile à l'information des participants.

Il est proposé de modifier la composition du Comité Consultatif de la façon suivante pour s'adjoindre d'autres compétences, telles que celles :

- le Directeur de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté ou le représentant qu'il aura désigné,
- le Directeur de la Maison du Doubs (ADIL et CAUE du Doubs) ou le représentant qu'il aura désigné,
- le payeur départemental,
- le cas échéant, toute personnalité dont l'expertise peut être utile à l'information des participants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

DÉCIDE DE FIXER LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'OFS DOUBS BFC DE LA FAÇON SUIVANTE :

- le Président et les Vice-Présidents de l'EPF Doubs BFC,
- sur le territoire du/des projet(s) présenté(s) au Comité Consultatif, le Maire de la commune(s) concernée(s) et le Président de l'EPCI concerné(s) ou les représentants qu'ils auront désignés,
- le Directeur de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté ou le représentant qu'il aura désigné,
- le Directeur de la Maison du Doubs (ADIL et CAUE du Doubs) ou le représentant qu'il aura désigné,
- le payeur départemental,
- le cas échéant, toute personnalité dont l'expertise peut être utile à l'information des participants.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

